



Vente d'un tracteur entre particuliers

Par baloo53

Bonjour,

Je viens à vous afin d'avoir quelques conseils.

J'ai hérité d'un tracteur de 1972.

J'ai fait quelques révisions dessus comme les filtres et j'ai acheté une batterie neuve (facture à l'appui)

J'ai posté une annonce sur un site de vente d'occasion et je les vendu à une personne.

J'ai donné tout les papiers à cette personne.

Cette personne ne voulait pas essayer le tracteur au début il me disait "je vous fait confiance".

J'ai quand-même insisté et je lui est fais démarrer plusieurs fois utilisé le relvage, la prise de force etc.

On a constaté ensemble une légère fuite d'huile et le manque de clignotants. Je lui est bien dis que c'est un vieux tracteurs (1972) et que une révision est quand-même à faire.

Deux jours après il m'appelle et me dis qu'il a bricolé dessus (électricité hydraulique) et m'indique que le relevage ne fonctionne pas. Je lui réponds que c'est bizarre car on l'avait fait fonctionner ensemble. Il à commencer à me dire "oui mais je vous achète un tracteur et sa fonctionne pas..." Puis qu'il va faire appel à un dépanneur. Et à la fin me dis qu'on verra bien sa.

Voilà ma question est en cas de litige qu'elle sont mes droits? Moi j'ai bien prévenu que c'était un vieux tracteurs que j'ai hérité. Et j'ai aussi une vidéo du tracteur avec le relvage qui fonctionne.

Merci d'avance de vos conseils

Par ESP

Bonsoir

Domage que vous n'avez pas résumé ces points en établissant les documents de vente...Et que l'acheteur n'ait pas mentionné sa connaissance de l'état.

Il vous reste à attendre...et en cas de litige, faire effectuer une expertise, car s'il a bricolé, il sera difficile de démontrer qui porte la responsabilité.

Par baloo53

Si si les points ont été dis lors de la vente.

Je lui est dis les filtres que j'ai changé.

Je lui est donné une facture de la batterie.

Je lui est indiqué que c'est un tracteur de collection de 1972.

On a fait le tour ensemble et on a repéré la fuite d'huile et les clignotants qui fonctionne pas.

Et je lui est bien dis que c'était un vieux tracteurs ou en plus que j'ai hérité et qu'il y a des révisions à faire.

Par ESP

Je dis par écrit...

Par baloo53

Non en effet,j'ai juste écrit la mention "dans l'état" sur la carte grise mais j'ai lu que sa n'a aucune valeur juridique.

Par ESP

Aucune valeur juridique peut-être, mais confirme au juge éventuellement amené à arbitrer, une certaine acceptation d'un état.

Par osram

Bonjour,

Laissez le s'époumonner..le tracteur est à lui, il a bricolé et maintenant il veut récupérer de l'argent.

Il n'y a pas de garantie entre particuliers.

Il ne pourra pas y avoir de véritable expertise (judiciaire) dès l'instant qu'il a mis les mains dedans.

Ignorez le, il va se calmer.